

Toulouse, le 7 août 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP283 - 2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A17-2026 portant délégation de fonction accordée à Monsieur Jean-Louis REMY, Vice-Président en charge des achats et de l'énergie ;

Considérant le point A4-1 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°018P2025 relatif aux travaux de création du réseau de collecte des eaux usées et de la station d'épuration, renouvellement du réseau d'eau potable et d'un tronçon de réseau d'eaux pluviales sur la commune de Soueich – Lot n°3 : Station d'épuration, pour Réseau31, notifié le 16 juin 2025 à l'entreprise COLAS ;

Considérant la nécessité d'acter l'ajout d'adaptations techniques ;

décide

Article unique : d'approuver l'avenant n°1 au marché n° 018P2025, ayant pour objet d'acter l'ajout d'adaptations techniques.



Jean-Louis REMY
Vice-Président